## Troisième publication

- 1. Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Battoir à grains de Montmagny en liquidation, Montmagny
- dation, Montmagny
  2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
- 3. Date de la décision: 11.03.2004
- 4. Echéance de préavis des créances: 17.06.2004
- 5. Adresse pour la déclaration des créances: Jean-Pierre Gentizon, 1587 Constantine VD
- 6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.

Jean-Pierre Gentizon 1587 Constantine VD

(02266412)